

En Région

AGROÉCOLOGIE / Après avoir testé le pâturage des brebis dans les repousses de colza à l'automne dernier, l'exploitation agricole de Vesoul Agrocampus l'expérimente dans les blés au stade tallage : outre une initiation à la démarche scientifique pour les élèves de l'établissement, il s'agit aussi d'explorer de nouvelles complémentarités entre élevage et grandes cultures.

Des brebis dans les blés

Le 2 mars dernier, sur le site de la ferme du lycée agricole de Port-sur-Saône, plusieurs binômes d'élèves en seconde professionnelle Cultures-Elevage étaient à l'œuvre dans un champ de blé... Comptage, pesées, etc. Objectif ? Échantillonner et qualifier l'état de la culture, avant le pâturage d'une petite troupe ovine. « Cette démonstration s'inscrit dans le cadre du projet Casdar "Inter actions", porté par l'EPL de Fontaines (en Saône et Loire), qui associe trois autres établissements publics d'enseignement agricole de la région, avec des partenariats Chambre d'agriculture, Vetagrosup, Idele, RMT... », introduit Grégory Choux, directeur adjoint de l'établissement. « L'idée générale est de travailler sur le thème de nouvelles formes de coopérations entre des exploitations spécialisées, sur un territoire, typiquement entre des fermes d'élevage et des fermes céréalières. C'est une des voies pour préparer la transition agro-écologique, et, sur le plan pédagogique de mettre concrètement en pratique une démarche scientifique expérimentale, avec les notions d'échantillonnage, de mesures, de calculs. Sans oublier la reconnaissance des principales adventices présentes ici ! » La complémentarité entre systèmes d'élevage et grandes cultures constitue en effet un moyen éprouvé d'optimiser agronomiquement un territoire, grâce à un meilleur bouclage des cycles de l'azote et du carbone, source d'économies d'intrants, de biodiversité, de résilience vis-à-vis des aléas climatiques.

Déprimage au stade tallage

Sur un plan pratique, le déprimage des céréales consiste à faire pâturer des parcelles au stade tallage. Le stade est important, car à partir du début de la montaison, il y a un risque de coupure des futurs épis, ce qui pénaliserait fortement le rendement. « On travaille



Travaux pratiques pour les élèves de seconde pro du lycée agricole de Vesoul, qui participent à l'expérimentation de déprimage des céréales d'hiver par une troupe ovine.

avec un chargement élevé (de l'ordre de 1 000 brebis/ha), sur un laps de temps court : 24 h. » Les bénéfices attendus sont nombreux, tant pour la culture que pour les animaux : stimulation du tallage, réduction de la pression adventices et maladies, fertilisation, réduction du risque de verse... côté blé, et pour les brebis, petit complément fourrager ! Les mesures réalisées à l'herbomètre étaient de 3,5 cm à la sortie des animaux, contre 5,5 à l'entrée. « Ce qui correspond à une consommation de l'ordre de 2 à 2,5 kg de MS/brebis/jour, ce qui est une valeur habituelle. Les brebis ont bien consommé, y-compris les pieds de rumex bien développés. » Agathe Henry, étudiante en deuxième année de BTS et apprentie sur

l'exploitation, a choisi ce sujet de stage. C'est donc elle qui valorisera statistiquement les mesures réalisées par les élèves de seconde. « Le suivi de la parcelle pâturée et d'une bande témoin non-pâturée, jusqu'à la moisson, va nous permettre d'illustrer l'impact du pâturage au début du printemps sur toutes les composantes du rendement : densité du peuplement, nombre de tiges par pied, concurrence adventice, nombre d'épis par pied, nombre de grains par épis et poids de 1 000 grains. » En outre, elle a aussi réalisé une enquête auprès d'une trentaine d'exploitations du département pour mieux connaître les pratiques de coopération entre élevages et céréaliculture qui existent déjà. ■

Alexandre Coronel



Les brebis pâturent le blé en herbe, ce qui devrait stimuler le tallage et abaisser la pression maladies, par la suppression des feuilles malades.

EGALIM / En déplacement mardi dans une exploitation agricole à Etaules (Côte-d'Or), Emmanuel Macron a fait un point d'étape sur l'avancée de la loi Egalim. La filière laitière était surreprésentée pour donner de la visibilité à son travail sur la mise en œuvre de la loi. Le chef de l'État s'est dit « tout à fait ouvert » à étudier la « compatibilité entre certaines dispositions de la loi dite LME (Loi de modernisation de l'économie de 2008, NDLR) et la loi Egalim.

Le président de la République ouvre la révision de la loi LME

Alors que la dernière semaine de février est habituellement dédiée au salon de l'agriculture et que les négociations commerciales arrivent à leurs termes, les filières agricoles restent à l'agenda d'Emmanuel Macron. En effet, à la demande de la présidence, Serge Papin, médiateur auprès du ministre de l'Agriculture, a tenu une table ronde pour évoquer les avancées de loi Egalim. Marie-Thérèse Bonneau, 1^{ère} Vice-Présidente de la FNPL était conviée, comme représentante du syndicalisme pour valoriser le travail réalisé dans l'interprofession et pointer les points de blocage ne permettant pas d'aller au bout de l'application de la loi.

Des garanties contractuelles

Serge Papin a choisi de réunir les bons élèves pour marquer la capacité à respecter cette loi. Ainsi, l'OP Bel est valorisée, tout comme le contrat tripartite de Lidl... des exemples de réussite qui n'empêchent pas le médiateur de mesurer les limites de la loi. « Il est nécessaire de faire vivre les indicateurs de coûts de production comme éléments structurants du contrat. Leurs applications doivent être obligatoires, pour que ça ne passe pas par le ruissellement, mais devienne des garanties contractuelles ». Le médiateur explique : « le prix dans les cours de ferme doit figurer dans le contrat, avec en sus le système des primes actuelles ». Et de compléter : « la prise en compte des indicateurs doit être associée à de la transparence pour connaître les enjeux du mix-produit et nous devons travailler sur la durée des contrats ». Des propos corroborés par Marie-Thérèse Bonneau qui estime que « la filière laitière s'est fortement engagée pour travailler sur des prix légitimes pour tous. Nos partenaires doivent franchir l'étape finale en rémunérant l'éleveur à la hauteur de la valeur de ses produits, de tous ses

produits, marques et MDD confondues ».

Vers une contractualisation longue

« Si nous voulons assurer une souveraineté alimentaire, il faut des agriculteurs. Si nous voulons des agriculteurs, il leur faut un revenu digne », le constat est sans appel pour Serge Papin qui précise que « cette question est au cœur des préoccupations » du Président. « Il faut développer la contractualisation pluriannuelle et tripartite. Ce sera une voie de progrès pour l'agriculture qui pourrait se projeter plus loin lors de ses investissements et facilitera la transmission des exploitations ». Pour permettre aux filières de travailler avec l'ensemble des parties prenantes et pour légitimer les indicateurs et les garanties à intégrer dans les contrats, Serge Papin prône : « l'intégration du 4^e collège [distributeurs] dans les interprofessions comme c'est le cas pour la filière laitière ».

Une révision de la LME en perspective

Promulguée en 2008, la loi LME a assoupli la négociation des prix et services entre les centrales d'achat des grandes surfaces et leurs fournisseurs. Le chef de l'État assure vouloir « passer une étape supplémentaire en rendant les indicateurs de coûts de production incontournables » sans que cela entre en conflit avec l'actuelle loi LME et demande au ministre de l'Agriculture et à son médiateur de faire des propositions dans ce sens à Bercy. Marie-Thérèse Bonneau salue cette initiative et espère que l'État « sera en mesure d'accompagner les producteurs dans leur démarche d'une meilleure rémunération, car, dans la réponse aux enjeux de souveraineté alimentaires et à la demande sociétale, les éleveurs laitiers sont déjà au rendez-vous ». ■

